



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture

Question écrite n° 129170

Texte de la question

Mme Dominique Orliac attire l'attention de M. le Premier ministre sur le maïs transgénique MON 810 après l'invalidation de la clause de sauvegarde par le Conseil d'État, le 28 novembre 2010. Elle lui demande s'il compte interdire de nouveau le MON 810 dans le cadre européen, pour encadrer l'usage des OGM à des fins alimentaires humaines et animales. Les dernières études scientifiques montrent en effet que la culture de ce maïs présente des risques importants pour l'environnement et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) met en évidence des risques environnementaux liés à la culture du maïs Bt 11 qu'elle qualifie d'identiques en cas de culture de maïs 810. Elle lui demande donc si le Gouvernement a réclamé à Bruxelles la suspension de l'autorisation de culture du maïs OGM et s'il n'y aura pas d'opposition sur ce point entre le ministère de l'écologie et le ministère de l'agriculture.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129170

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 février 2012, page 1752

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)